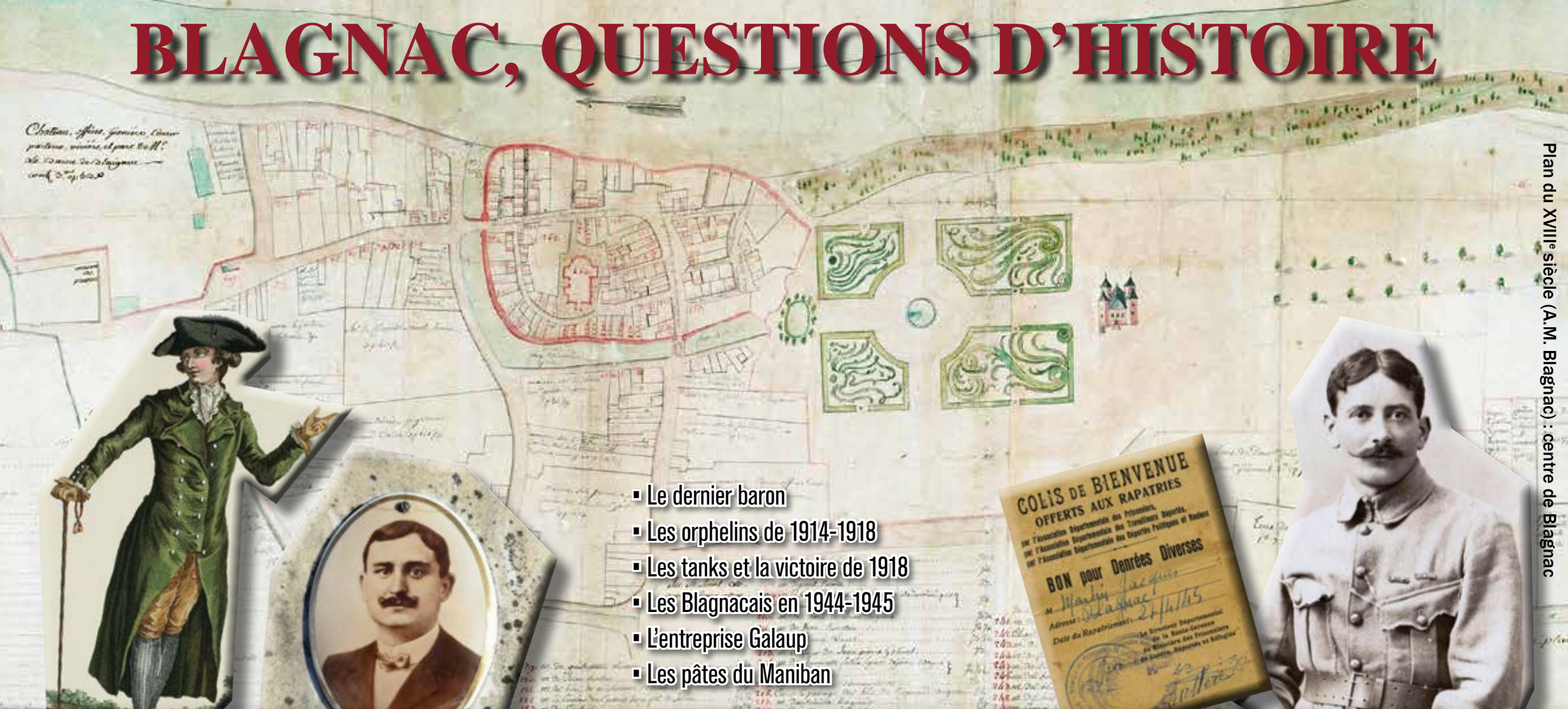


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



Plan du XVIII^e siècle (A.M. Blagnac) : centre de Blagnac

- Le dernier baron
- Les orphelins de 1914-1918
- Les tanks et la victoire de 1918
- Les Blagnacais en 1944-1945
- L'entreprise Galaup
- Les pâtes du Maniban

1990-2015

25^e anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°50 (Novembre 2015)

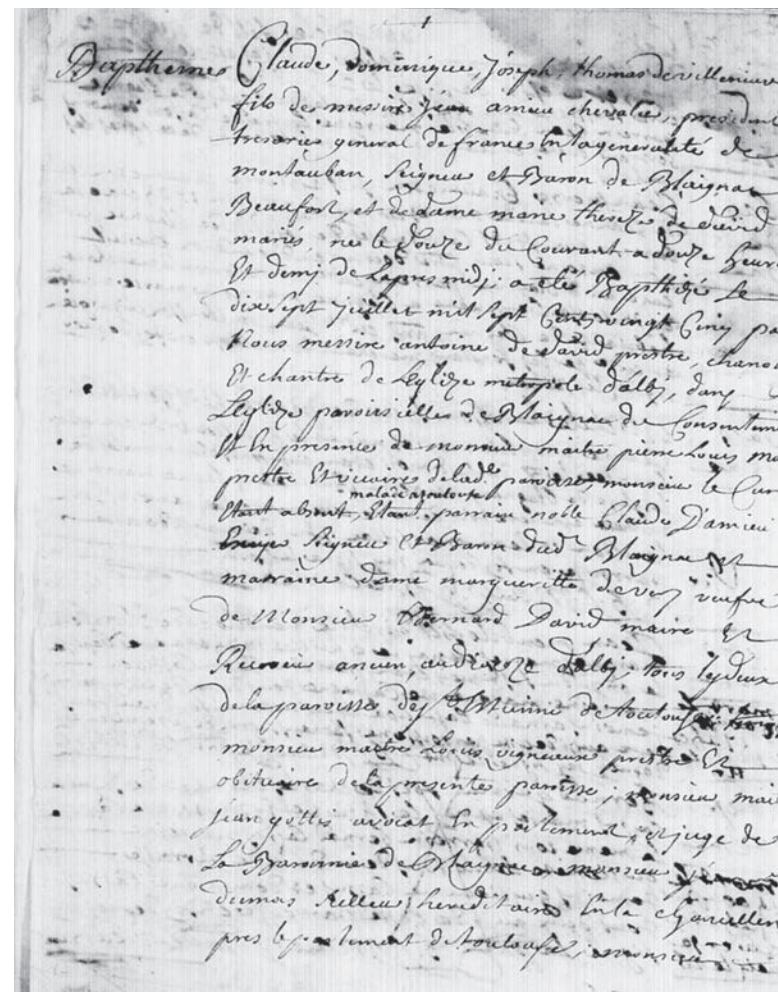
Claude Amieu, seigneur et dernier baron de Blagnac

Que sait-on de Claude Amieu, dernier baron de Blagnac ? Peu de choses.

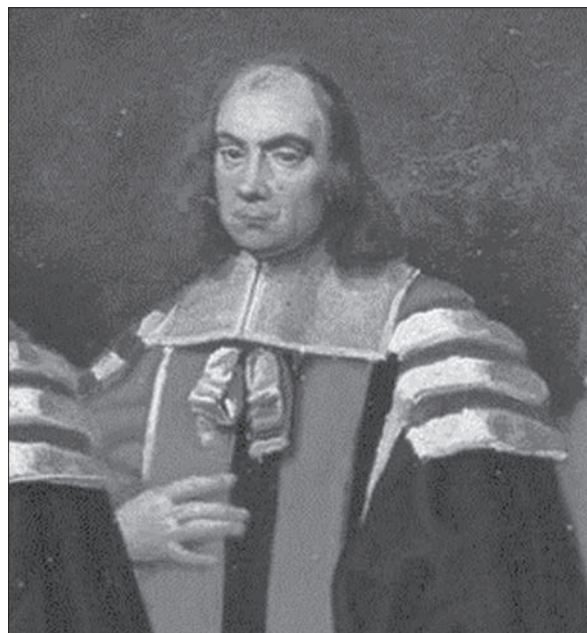
D'une part les archives, à Toulouse, qui auraient pu permettre de connaître, un peu, le personnage, ont été volontairement détruites au Capitole lors de l'autodafé du 23 août 1789, conséquence de la Nuit du Quatre août. D'autre part c'est encore par le feu que les archives de Blagnac furent lourdement endommagées en 1836 lors d'un incendie ⁽¹⁾ qui ravagea la mairie de cette commune. Il ne reste donc plus que quelques fragments de textes et quelques rares écrits pour se faire une vague idée du personnage et, à travers lui, de la mentalité des nobles et des bourgeois de l'Ancien Régime vivant en des lieux éloignées du bouillonnement des idées et des moeurs à Paris ou Versailles. Les rares traces accessibles de la vie de Claude Amieu, dernier maillon de la dynastie des Amieu, barons de Blagnac, peuvent toutefois constituer un modeste témoignage de la vie et, accessoirement, de la Réaction nobiliaire dans ces provinces à la fin de l'Ancien régime.

Les Amieu font partie de la bourgeoisie aisée de Toulouse. Ils possèdent des biens immobiliers dans la ville: une propriété "avec maison, écurie, grange et jardin..." rue de la Trilhe ; au moins une autre maison rue de l'Écharpe ⁽²⁾. Sous le règne de Louis XIV, ils se sont enrichis par le commerce — et peut-être aussi grâce à des agissements tombant sous le coup de la Loi ⁽³⁾—. Installés à Toulouse, ils négocient avec la Gascogne, le Languedoc et autres provinces du sud de la France, sans doute avec l'Espagne... Leur place parmi les notables de la ville donne à l'un d'eux, Claude, la possibilité de devenir en 1708, "Prieur de la Bourse des Marchands", c'est-à-dire en quelque

►
Acte de baptême
de Claude Amieu
(Archives
départementales de la
Haute-Garonne)



sorte le “Président de la Chambre de Commerce”. Leur notoriété dans la ville permet tout naturellement aux frères Amieu d’accéder au capitoulat, en 1711 pour Pierre, en 1712 pour Claude⁽⁴⁾. Or cette charge confère à ceux qui l’obtiennent la dignité de noble. Petite noblesse, peut-être, appelée (ironiquement ?) “Noblesse de cloche⁽⁵⁾”, constamment contestée par la “noblesse d’épée” comme par celle de robe, mais noblesse tout de même. Et à cette époque elle est devenue héréditaire. On peut concevoir la fierté et le prestige que les bénéficiaires en tirent !



Jean, le fils de Claude le Capitoul, obtient l’office de Président des Trésoriers de France à Montauban en 1717. Bien que ce titre soit ronflant, il s’est bien dévalué à la fin de l’Ancien régime. De quatre trésoriers mis en place lors de l’instauration de la fonction par Philippe le Bel, on est passé à plus d’une trentaine (deux par Généralités), à l’avènement

de Louis XV. Par contre la fonction rapporte des gages confortables et une rémunération indexée sur les sommes maniées par les Trésoriers Généraux⁽⁶⁾ En outre il renforce la prétention à la noblesse de la famille.

Dès lors Jean n’a plus qu’une hâte. Asseoir et consolider sa fraîche noblesse. Il achète de nombreuses seigneuries : Montbrun (Montbrun-Bocage), Montrabé près de Toulouse, Beaufort dans le Minervois et,

◀ **Portrait de Jacques d’André, grand-père maternel de Claude Amieu, capitoul en 1664**

▶ **Seigneur en redingote visitant ses terres vers 1780 (internet : Galerie des modes XVIII^e Rochefort en Histoire)**

bien sûr Blagnac.

Cette dernière seigneurie échoit à son fils aîné Claude, né en 1725, qui devient “Baron de Blagnac” à la mort de son père Jean.

Très bientôt, Claude Amieu, en digne descendant de ses prédécesseurs, se fait remarquer par son esprit procédurier, ou plutôt par son sans gêne, et par sa propension à vouloir accaparer le plus de biens, d’autorité et de droits possibles associés à sa dignité de baron. C’est ainsi qu’il s’attache à faire reconnaître, en général par acte notarié, la part des revenus de la terre (ou agrier), que les “manants” de la paroisse de Blagnac lui doivent en tant que leur seigneur. Ce

comportement est d’ailleurs caractéristique de la classe seigneuriale et nobiliaire de l’époque : un vaniteux désir de marquer leur pouvoir de domination sur le bon peuple ; une âpre volonté de s’enrichir par le revenu des terres du fief.

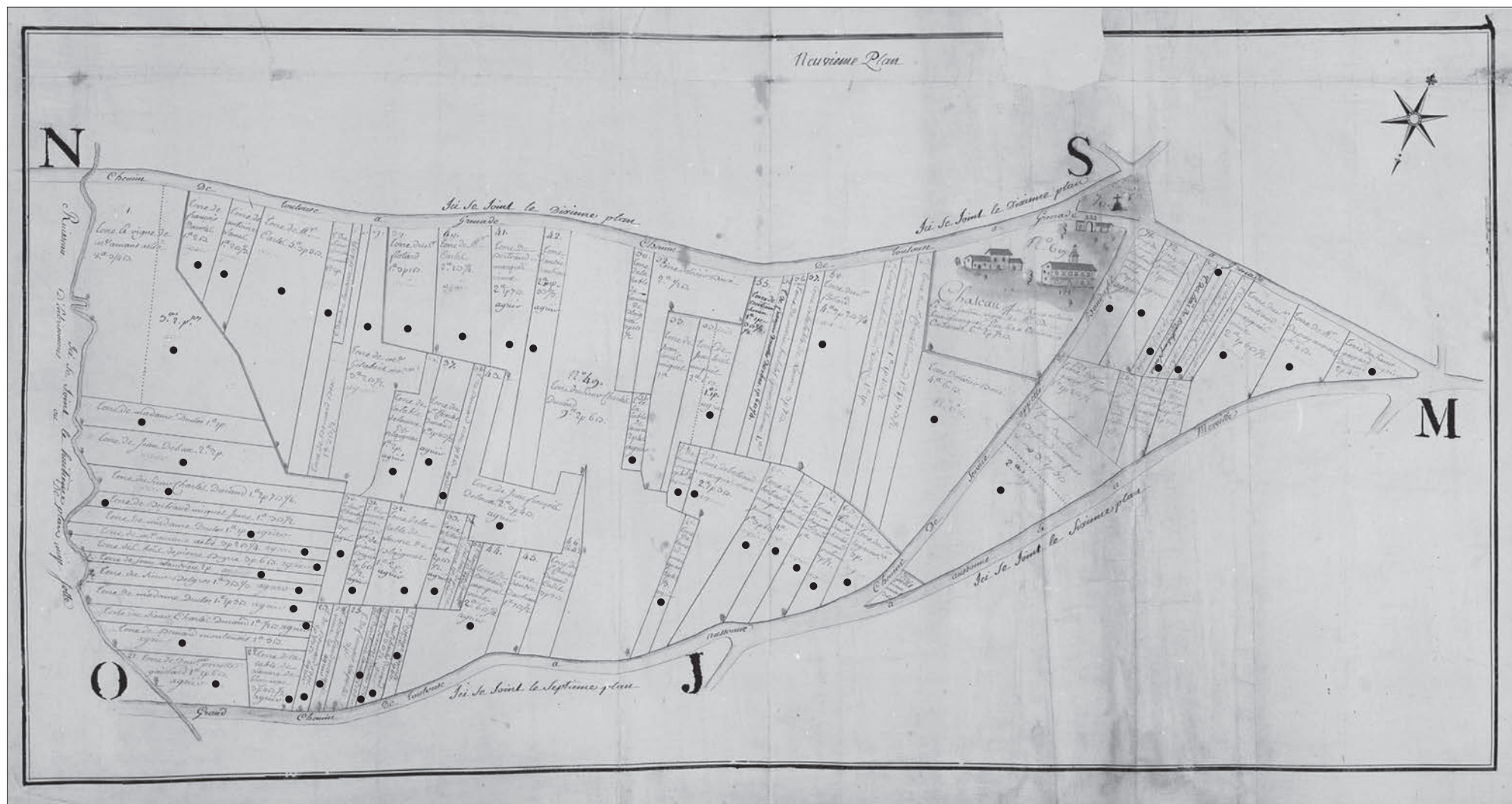
Aussi Claude Amieu, le baron, ne manquera-t-il pas, à de nombreuses occasions de mettre en avant ses “droits” :

Ainsi le 30 avril 1782 il rappelle ceci :

“... Je jouis et possède la seigneurie de Blagnac par succession de mon grand-



Une des parties du plan de Blagnac (neuvième plan sur vingt-trois) relevé vers 1770/1780 par un certain Jean Pujol, notaire et géomètre de Gardouch
Petite partie des terres de Blagnac que le baron soumet à l'agrier (voir les points noirs ●)



père, dans laquelle j'ai toute justice, haute moyenne et basse,...

...Je jouis en outre :

1° le droit de choisir les consuls ;

2° le droit de sang perçu sur ceux qui se battent ou commettent des excès ;

3° le droit de pignore ;

4° le droit de chasse avec prohibition pour toute autre personne de chasser dans ce lieu ;

5° le droit de faire pêcher dans la Garonne, avec une amende de 1 000 livres contre quiconque se permettrait de me troubler dans l'exercice de ce droit ;

6° le droit d'épave dans toute la juridiction..."

Et enfin l'un des points des plus importants dans les querelles qui ont émaillé les relations entre le baron et la communauté de Blagnac :

"7° Le droit exclusif d'avoir des moulins sur la Garonne à l'exclusion de tous autres..."

Les contestations concernant les droits sur la Garonne accordés à l'un ou aux autres n'ont jamais cessé depuis que le roi Philippe Le Bel a accordé, en 1298, aux habitants de Toulouse et de Blagnac un privilège "exclusif et héréditaire" sur la Garonne, notamment le droit de pêche et celui d'établir librement des moulins.

Mais la volonté de centralisation des souverains successifs et la hargne des nobles tendent peu à peu à faire tomber en désuétude ou à supprimer ces droits au profit de l'administration royale ou des hobereaux locaux. Toutefois les consuls de Blagnac, bien qu'en général ne sachant ni lire, ni écrire ni signer, ne s'en laissent pas conter. Ils tentent de préserver les intérêts de la population du village. Mais ils ne sont pas de force à lutter contre l'institution sociale encore tout imprégnée de la structure féodale.

Aussi, le baron, excédé par l'opposition des consuls sort, en 1771, son "arme fatale" celle qui n'avait pas été utilisée à Blagnac depuis plus de trois cents ans, depuis 1415 et 1463, donc avant même la découverte de l'Amérique!

Dans le château du baron, à Blagnac, se retrouvent donc, d'un côté : *"par devant le Conseiller du Roy notaire Royal et de la province de Languedoc à Toulouse"*, le seigneur du lieu et Maître Ricard avocat au parlement de Toulouse, de l'autre côté les quatre consuls de Blagnac et les deux

commissaires désignés par la communauté, ainsi que Maître Durand notaire et secrétaire de ladite communauté.

Le document d'archives nous apprend que :

"... le dit seigneur Baron de Blagnac aurait par exploit du dix huit décembre mille sept cent soixante dix fait par Bessières, bayle, sommé les consuls de se présenter devant le baron pour lui rendre hommage". Le texte dit "..." condamner à lui rendre la foy, homage et prêter le serment de fidélité que la dite communauté lui doit en qualité de leur seigneur..."

A la lecture du manuscrit on peut se douter de l'opprobre que les représentants de la communauté ont eu à subir !

Dès le début de la cérémonie, à propos du moulin à nef, le baron affirme que *"... son droit d'attache était non seulement Etabli par l'arrêt du treize septembre mil six cent soixante dix sept rendu entre ses auteurs et la Communauté par lequel le dit seigneur est maintenu au droit exclusif d'avoir es lieux d'avoir moulin tant à nef que à vent et fait deffance tant à la Communauté qu'aux bienntenans ou habitans forains d'en faire construire directement ou indirectement. Mais encore par le long Usage dans lequel il était, tant lui que ses auteurs d'attacher Son moulin sur les Bords l'Entier Cours de la Rivière de Garonne dans toute l'Étendue de la Juridiction..."*

Ensuite le baron, faisant preuve de "mansuétude", accepte l'engagement des consuls de ne plus contester le droit d'attache de son moulin où bon lui semble et en conséquence il accède à leur prière de ne pas engager de poursuites contre la communauté.

Arrive alors le moment le plus solennel de la cérémonie, le clou, l'apothéose :

"...Et en conséquence le dit seigneur, déférant à la prière (de la communauté) et acceptant ses offres, assis sur son fauteuil, tenant en ses mains, ouvert le livre messel à l'endroit du T.igitur et Canon de la messe tant les dits Sieurs Consuls revêtus de leurs chaperons, Robes et livrées Consulaires, que les dits Sieurs commissaire, sans chapeau s'étant mis à genoux à terre, leurs mains mises sur la croix, les uns après les autres, ont juré et promis tant pour eux que pour et au nom de l'entière communauté et leurs successeurs d'être bons et fidèles vassaux du dit seigneur, d'obéir à ses commandements, ainsi qu'à ses officiers et de ne point attenter à son honneur et à sa personne, de lui

révéler et d'empêcher toute les conspirations et malices que l'on pourrait former tant sur sa personne que de sa famille et membres,..."

Quand ont voit dans quelles conditions se déroule ce rituel, quelles sont les personnes qui entourent le baron et quelles humiliations on fait subir aux représentants de la communauté villageoise, on comprend ce qu'ont pu être les réactions du petit peuple moins d'une vingtaine d'années plus tard.

Durant les mois qui précèdent les journées révolutionnaires de juillet 1789 le baron Claude Amieu prend part aux assemblées de nobles qui se tiennent à Toulouse en vue de la préparation des États Généraux. On retrouve sa trace en 1793, sur le Relevé des citoyens de la commune de Toulouse qui ont "*volontairement octroyé une contribution patriotique*". Sa participation est de 180 livres. Sur ce registre il est encore affecté du titre de baron.

Un an plus tard sa fortune est estimée "d'après la notoriété publique" à 180 000 livres. Mais sur ce nouveau registre, il n'a plus la désignation de baron.

Il décède, à Toulouse, dans son domicile de la rue Saint-Antoine du T, le 21 juillet 1811. Il est porté "célibataire" et ne semble pas avoir de descendance déclarée

NOTES

⁽¹⁾ L'incendie s'est déclaré durant la nuit du 13 au 14 octobre 1836 dans une maison mitoyenne de la mairie et s'est propagé à celle-ci (voir revue n° 12 : L'Hôtel de Ville, reflet de son temps)

⁽²⁾ Claude Amieu (Grand père du dernier baron prénommé également Claude), vendra la propriété de la rue de la Trille en 1749, pour la somme de 36 000 livres. Revue du Comminges : Recherches sur Claude Amieu Archives départementales de la Haute-Garonne 3E 5862 2° Revue du

Comminges p. 215 et suivantes

⁽³⁾ Dans l'inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 .Hérault ; Série C. Intendance de Languedoc. Auteur : E Thomas, on trouve les mentions :

- Poursuites dirigées contre Pierre et Claude Amieu, marchands de Toulouse, accusés de billonnage. Toulouse 1693 (Billonnage : remise en circulation de monnaies précédemment retirées du circuit monétaire)

⁽⁴⁾ A noter que le grand-père maternel de Claude Amieu, Jacques d'André, (de Buzet sur Tarn) avait été capitoul en 1664

⁽⁵⁾ "Noblesse de cloche" parce que, officiellement, les capitouls comme les échevins dans d'autres cités, étaient conviés aux assemblées au son de la cloche de l'hôtel de ville, à Toulouse du Capitole

⁽⁶⁾ Wikipedia : Trésorier Général de France

⁽⁸⁾ voir Christiane Combelle : Petite histoire du compoix de Blagnac au XVIII^e siècle in "Blagnac, questions d'Histoire" n° 46 (novembre 2013)

⁽⁹⁾ Histoire de Blagnac. B. LAVIGNE. Réédition Toulouse chez P.G. ECHE-Libraire éditeur 1978

⁽¹⁰⁾ Voir le N° 28 Blagnac, questions d'Histoire ; novembre 2004. La Garonne et les moulins flottants

⁽¹¹⁾ Consuls : ils sont, à Blagnac au nombre de quatre, choisis chaque année parmi les habitants de Blagnac et nommés par le baron. Ils sont chargés de gérer les affaires courantes et de résoudre les petit problèmes de la commune Ce sont en quelque sorte des "conseillers municipaux". Mais ils sont bien loin d'avoir le prestige des capitouls, pour preuve le refus des "bientenants" habitant Blagnac de postuler pour cette fonction

⁽¹²⁾ Orthographe du manuscrit respectée

⁽¹³⁾ C'est nous qui soulignons

⁽¹⁴⁾ Sa participation est de 180 livres alors que sa fortune est estimée "d'après la notoriété publique" à 180 000 livres (Archives municipales de Toulouse : registre 2G7)

⁽¹⁵⁾ (Archives municipales de Toulouse : registre 2G7 page 42)

⁽¹⁶⁾ Archives municipales de Toulouse État civil ; cote 1 E 254, année 1811

Acte de baptême de Claude Amieu (en page 1)

(Archives départementales de la Haute-Garonne)

Transcription du texte :

Bapthème : Claude, dominique, Joseph thomas de Villeneuve fils de messire jean amieu chevalier, president tresorier general de france en la generalité de montauban, Seigneur et Baron de Blaignac Beaufort, et de dame marie therese de david mariés, né le douze du courant a douze heure et demy de l'après midy ; a ete bapthisé le dix sept juillet mil sept cents vingt cinq par nous messire antoine de david prestre, chanoine et chantre de l'église metropole d'alby dans L'église paroissiale de Blaignac du consentement et en presence de monsieur maitre pierre louis Mau... prestre et vicaire de ladite paroisse, monsieur le curé etant absent malade (...), Etant parrain noble Claude D'amieu Escuyer Seigneur et Baron dudit Blaignac et marraine Dame margueritte devens veufve de Monsieur Bernard David maire et Receveur ancien au diocese d'alby, tous les deux de la paroisse de St Estienne de toulouse (...) monsieur maitre louis vignereuse prestre es obituaire de la presente paroisse ; monsieur maitre jean guttés avocat en parlement et juge de La Baronnie de Mazere et monsieur (...) dumas scelleur hereditaire en la chancellerie pres le parlement de toulouse ; ...

Traduction d'un extrait du compte rendu de l'hommage au baron Amieu (en page 4)

La communauté et Consuls de Blaignac
hommage et prestation de serment de Fidélité
amieu baron de Blaignac

Au nom de Dieu Sachent tous présents et à venir que ce jour d'hui, premier jour du mois de décembre mille sept cents soixante onze, Reignant louis quinze par la grâce de Dieu Roi de france et de Navarre au lieu de Blaignac dioceze et sénéchaussée de Toulouse et dans le Château seigneurial du dit lieu avant midy par devant le Conseiller du Roy notaire Royal et de la province de Languedoc à Toulouse

furent présents haut et puissant seigneur Claude d'amieu baron seigneur en toute justice haute moyenne et basse, foncière et directe du dit Blaignac, Cosseigneur de Monrabé demeurant à Toulouse d'une part, et les Sieurs charles Delmas, hillaire Caumon, antoine Lanes et Exupère Delmas consuls la présente année du dit Blaignac assistés des sieurs Jean Rouquié et Bernard Marquès habitants du dit Blaignac commissaires nommés par délibération de la communauté du dit Blaignac du vingt neuf novembre dernier retenue par M^e Durand notaire et Secrétaire de la dite communauté extrait de laquelle duement contrôlé les dits sieurs consuls nous ont remis pour être annexé à notre liasse courante pour y avoir recours le cas échéant d'autre part.

Lesquelles parties en ont dit que le dit seigneur Baron de Blaignac aurait par exploit du dix huit décembre mille sept cent soixante dix fait par Bessières, bayle duement (contrôlé), rendu assigné le syndic, consul es communauté du dit Blaignac devant M. le Sénéchal de Toulouse pour le faire condamner à lui rendre la foy, homage et prêter le Serment de fidélité que la dite communauté lui doit en qualité de leur Seigneur conformément à ceux qu'elle a rendu à son auteur les vingt avril et vingt quatre juin mil quatre cent quinze et trois mars mil quatre cent soixante trois retenus le premier par Géraud de palejac, notaire de toulouse et le dernier par jacques Rostand, notaire Royal de la Sénéchaussée de Carcassonne
(Archives départementales de la Haute-Garonne 3E 2095 M^e A. Campmas)

Acte de décès de Claude Amieu (en page 8)

(Archives départementales de la Haute-Garonne)

Du vingtunième jour du mois de juillet mil huit cent onze à dix heures du matin acte de décès de Claude Amieu décédé le jourd'hui à six heures du soir propriétaire agé de quatre vingt trois ans né à toulouse département de haute garonne y demeurant rue St antoine duT 3e section n° 264 célibataire fils de feux (sic!) Jean Baptiste amieu et de marie Térèze de david mariés sur la déclaration à moi faite

des fonctions d'officier public de l'état civil en vertu de la délégation expresse
 préalablement faite aux témoins

Commissaire

Cures peribernard

Deuxième unanimité du mois de juillet l'an Mil huit cent dix heures de matin
 acte de décès de Claude Amieu d'âge de quatre vingt trois ans né à Toulouse Département de Haute Garonne y demeurant
 rue St. Antoine del 7^e Section N° 264 célibataire fils aîné de Jean Baptiste Amieu et de Marie
 Therese Die David mariés Suivant la déclaration a moi faite par Etienne Labarthe propriétaire
 âgé de cinquante quatre ans logé 5^e Section N° 163 et par Jacques Ste Marie de commerce
 âgé de trente ans logé 1^{er} Section N° 136. Voisins du défunt qui ont signé

Constaté par nous Jacques Dewruis agent adjoint à M. le Maire de Toulouse faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil en vertu de la délégation expresse lecture
 préalablement faite aux témoins.

Labarthe Ste Marie

Commissaire

◀ Acte de décès
 de Claude Amieu
 (Archives municipales
 de Toulouse)

par étienne Labarthe propriétaire agé de cinquante quatre ans Logé
 5eme Section n° 163 et par Jacques Ste Marie (?) de commerce agé
 de trente ans logé 1° section N° 136, voisins du défunt qui ont signé.
 Constaté par nous Jacques Dewruis agent adjoint à M. le Maire de
 toulouse faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en vertu
 de la délégation expresse. Lecture préalablement faite aux témoins.

 Lucien Alemanni

BIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Cau (Christian), "Les Capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits
 des Annales de la Ville 1352-1778", Ed. Privat, 1990 Toulouse

Nous remercions le Conseil Général de la Haute-Garonne, la muni-
 cipalité de Toulouse, les Archives départementales de la Haute-
 Garonne, les Archives municipales de Toulouse, les Archives de
 la Grande Bibliothèque de France, la Revue du Comminges, grâce
 auxquels nous avons pu avoir les divers documents qui illustrent et
 étoffent cet article.